



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 19 OCTOBRE 2020 À 19 H 30. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE JOSEPH IMBEAULT, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Madame Laurence Martel

Madame Roxanne Caron
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Romain Bergeron

Secrétaire d'assemblée :

Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020/10-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2020/10-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants au point « Affaires nouvelles » :

- a) MRC Manicouagan – Tarification – Service de gestion des matières résiduelles
- b) Entente de services TDA – Sinistre au 521, route 138
- c) Organismes - Crédit de loyer – COVID-19

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2020/10-03

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020.

2020/10-04

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance de septembre est transmise à chaque membre du conseil.



No de résolution
ou annotation

2020/10-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2020 (revenus : 1 873 341 \$, dépenses : 1 419 933 \$, conciliation à des fins fiscales : -101 868 \$, excédent : 351 540 \$) soit accepté.

2020/10-06

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE tel que prescrit à l'article 176.4 de la *Loi sur les compétences municipales* la secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs suivants :

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

PAR CONSÉQUENT, la secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire en date du 30 septembre 2020 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses réalisé et les dépenses et revenus dont la réalisation est prévue pour le présent exercice financier.

2020/10-07

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 160 670,45 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 août 2020 d'une somme de 37 398,74 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 198 069,19 \$.

2020/10-08

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2020/10-09

DEMANDE DE PAIEMENT ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX – RÉFECTION DE DIVERSES RUES - MONTÉE TAILLARDAT

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du pavage de diverses rues dont la montée Taillardat réalisés à l'automne 2019 (référence : résolution 2019/08-07, dossier FQM n° 532960401901);

CONSIDÉRANT la recommandation de la FQM d'accepter les travaux;

CONSIDÉRANT la demande de libération de la retenue de 5 % de Jean Fournier inc. (référence : facture n° 030041);

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la réception définitive des travaux effectués par Jean Fournier inc. et de procéder au paiement de la retenue contractuelle restante d'un montant de 36 705,34 \$ (plus taxes applicable).



No de résolution
ou annotation
2020/10-10

FLEURONS DU QUÉBEC – INSCRIPTION 2021-2023

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. qu'un montant de 1 211 \$ (plus taxes applicables) soit alloué pour l'adhésion à la 16^e édition (2021-2023) du programme de classification horticole des Fleurons du Québec;
2. d'autoriser Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le formulaire d'adhésion s'y rattachant.

2020/10-11

OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN – PARTICIPATION FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AUX LOYERS 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a consenti à participer financièrement au programme PSL de la Villa Ragueneau administré par l'OHM selon la résolution n° 2019/04-24;

CONSIDÉRANT QUE l'OHM a déposé son tableau PSL 2019;

CONSIDÉRANT QUE la contribution PSL à assumer par la municipalité pour l'année 2019 est de 2 740,50 \$ plus 95,50 \$ de frais d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 2 836 \$ à l'Office d'Habitation de Manicouagan pour la participation financière de la municipalité au programme PSL pour l'année 2019.

2020/10-12

ATTESTATION DE CLASSIFICATION - CAMPING QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Médéric Gagnon, coordonnateur, soit désigné pour demander et signer, au nom de la municipalité de la paroisse de Ragueneau, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping Marina Ragueneau.

2020/10-13

AUTORISATION DE DÉPENSE – CONSTRUCTION COLIMA INC.

CONSIDÉRANT le sinistre survenu au sous-sol de la salle polyvalente;

CONSIDÉRANT les travaux de démolition réalisés par Construction Colima inc.;

CONSIDÉRANT la soumission de Construction Colima inc. pour la reconstruction du local;

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. de ratifier la dépense de 7 162,94 \$ (taxes incluses);
2. d'accepter la soumission n° 61-2020 de 19 983 \$ (plus taxes applicables);
3. que ces dépenses soient payées à même le budget général.

2020/10-14

PAIEMENT DE FACTURES PAR INTERNET

CONSIDÉRANT l'acquisition du logiciel *ACCEO Transphere* servant au paiement électronique sécurisé des factures (résolution 2020/09-13);

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des fournisseurs par Internet lorsque cela est possible.



No de résolution
ou annotation

2020/10-15

AFFAIRES NOUVELLES

a) MRC Manicouagan – Tarification – Service de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service de gestion des matières résiduelles couvrant uniquement les matières recyclables et les ordures sur le Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de la municipalité situés en périmètre non urbain sont susceptibles d'utiliser le service offert par la MRC pour le site situé sur le chemin C-901;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a l'obligation de fournir à ses citoyens un service de cueillette de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé un protocole d'entente relatif à la tarification;

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente relatif à la tarification du service de gestion des matières résiduelles couvrant uniquement les matières recyclables et les ordures, pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Ragueneau.

b) Entente de services TDA – Sinistre au 521, route 138

CONSIDÉRANT le sinistre survenu au 521, route 138 (sous-sol de la salle polyvalente);

CONSIDÉRANT la nécessité de faire analyser la fondation par un spécialiste;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Groupe-Conseil TDA comprenant une visite avant et après la démolition de la dalle, un croquis transmis à l'entrepreneur, une visite avant la coulée du béton et une visite après la finition du béton pour approuver les travaux;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Groupe-Conseil TDA pour un montant forfaitaire d'un maximum de 2 000 \$ payé à même le budget courant.

c) Organismes - Crédit de loyer – COVID-19

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de précaution prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 ont affecté l'accessibilité aux locaux loués par les organismes;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créditer auxdits organismes le coût annuel de location pour l'année 2020.

2020/10-16

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.



No de résolution
ou annotation
2020/10-17

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions des membres et du public.

2020/10-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 08.


Maire


Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

